



Mission régionale d'autorité environnementale

**Hauts-de-France**

Réunion d'échange avec les porteurs de projets éoliens et les  
bureaux d'études

Le 6 juin 2023

Philippe Gratadour  
Président de la MRAe

# La fonction d'autorité environnementale

---

- Des évaluations environnementales pour intégrer les enjeux environnementaux dès l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification
- Une autorité compétente en matière d'environnement pour rendre des avis sur la qualité de l'évaluation et la prise en compte de l'environnement et la santé

Plusieurs autorités environnementales selon les situations

- > Nationales : CGDD- Ae de l'IGEDD (ex CGEDD)
- > Régionales : MRAe

# Les MRAe, des autorités collégiales pour exprimer des avis indépendants (1)

---

## Composition et fonctionnement (en Hauts de France)

- 4 membres de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

- Un membre assure la présidence

- 3 membres associés

nommés pour trois ans

- Respect des dispositions du règlement intérieur de l'IGEDD : déclarations d'intérêt, déport quand nécessaire, publication des noms des membres ayant délibéré

qui forment le collège de la MRAe

# Les MRAe, des autorités collégiales pour exprimer des avis indépendants (2)

---

## Fonctionnement

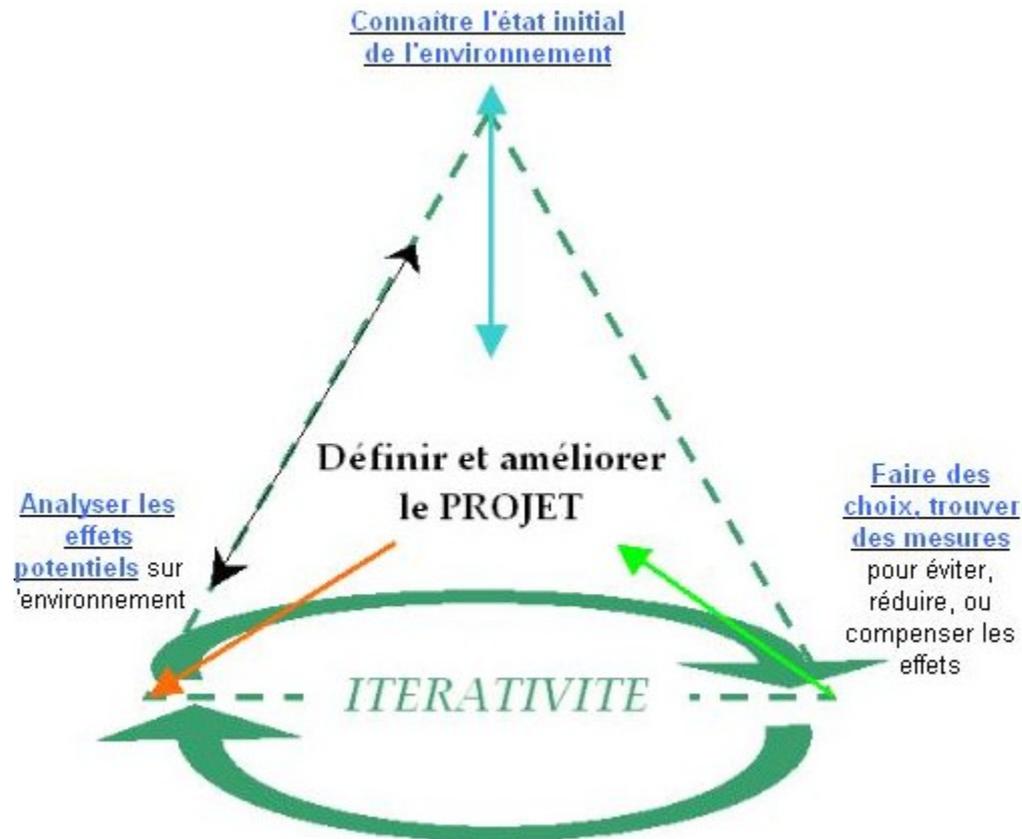
- Instruction par des agents de la DREAL (pôle autorité environnementale) sous autorité fonctionnelle du/de la président/e
- Coordination de la rédaction de l'avis ou de la décision par un membre
- Consultation des membres et délibération collégiale
  - > Une réunion tous les 15 jours
  - > Cas des délégations
- Adoption et publication des avis et décisions

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/hauts-de-france-r22.html>

# La démarche d'évaluation environnementale

## Une démarche

- intégrée à l'évolution du projet qui doit permettre de prendre en compte de manière anticipée les enjeux environnementaux
- progressive : questionner le projet du territoire au regard des enjeux environnementaux, de manière répétée, au fur et à mesure qu'il se construit et se précise
- Un des enjeux est la transcription de la démarche itérative dans les études d'impact



# Des attentes de la MRAe

---

- **Notion de projet**

Le raccordement des postes de livraisons à un poste source dès lors qu'il est réalisé dans le but de permettre aux éoliennes de fonctionner est un élément du projet, qui doit être étudié. Le devenir des terres excavées est également à décrire et analyser (impact possible).

Compte tenu des difficultés de planning en lien avec les procédures, il est attendu :

- de prendre l'attache des gestionnaires de réseaux pour confirmer ou infirmer la possibilité de se raccorder à un poste source,
- évaluer les impacts prévisibles de ce raccordement au vu des informations disponibles, en particulier de déterminer si des espaces à enjeu seraient concernés par les travaux de raccordement et si des créations de lignes aériennes seraient nécessaires,
- évaluer la nécessité, une fois le tracé définitif du raccordement connu, d'actualiser l'évaluation des impacts avec le cas échéant, mise en œuvre de la séquence éviter, réduire, compenser.

# Des attentes de la MRAe

---

## Paysage

---

- Qualité de l'étude :
  - photomontages à feuilles tombées
- - choix des points de vue (choisir le positionnement qui montre l'impact maximum : éviter ceux derrière un tas de terre ou un hangar qui masque la vue)
  - étude de saturation et d'encerclement sur tous les villages proches sauf justification
  - prise en compte des impacts globaux de l'éolien, lorsque le projet s'insère en continuité ou à proximité immédiate d'un ou plusieurs parcs existants ou en projet
- Prise en compte du paysage
  - saturation : dans certains dossiers, les seuils fixés dans la méthodologie sont parfois dépassés sans qu'aucune mesure ne soit définie pour éviter l'impact
  - idem pour impacts jugés forts dans l'étude : prévoir des mesures et présenter des photomontages montrant leur effet
  - seules mesures : variantes d'implantation, pas de plantation entre les bourgs et le parc ?

# Des attentes de la MRAe

---

## Biodiversité

---

- Qualité de l'étude :
  - analyse des suivis post-implantation des parcs voisins du projet
  - inventaires récents (moins de 3 ans) ou justification de la validité des inventaires de 3 ans ou plus (actualisation a minima de la carte des habitats naturels, et de l'évolution de l'éolien sur l'aire d'étude)
  - inventaires aux conditions définies par le guide régional, et si besoin complétés selon la biblio
  - déclinaison locale des continuités écologiques
  - pour les chauves-souris, nécessité de présenter les conditions météo d'observation des espèces (éléments clés pour définir les conditions d'arrêt des machines)
  - pour les oiseaux : à proximité d'axes migratoires, utiliser la technologie radar
  - justification du niveau d'enjeu au regard de la présence de certaines espèces sensibles à l'éolien
  - étude des effets cumulés (effet barrière ...)

# Des attentes de la MRAe

---

## Biodiversité

---

- Prise en compte de la biodiversité

### Chauves-souris

- déplacement des mâts à une distance d'au moins 200 mètres en bout de pales des zones importantes pour les chauves-souris (zones de chasse, bois ou haies ...), conformément au guide Eurobats (cf études récentes)
- en présence d'espèces sensibles et dont les populations sont en fort déclin, étudier l'évitement via la recherche d'autres sites d'implantation en complétant l'étude de variantes par la recherche de scénarios alternatifs éventuellement sur des sites plus propices
- définition des conditions d'arrêt des machines au regard des résultats d'inventaire et des conditions d'observation des espèces sensibles à l'éolien
- arrêt des machines coordonné avec les parcs voisins
- plan d'arrêt des machines à ré-étudier après réalisation des études de suivi après mise en service du parc

# Des attentes de la MRAe

---

## Biodiversité

---

- Prise en compte de la biodiversité

### Oiseaux

- travaux hors période de nidification
- analyse des impacts de certaines mesures paysagères ( attraction des oiseaux ...)
- prévoir des mesures d'accompagnement pour « compenser » les impacts : sauvetages de nichées de busards par exemple
- en présence d'espèces sensibles et dont les populations sont en fort déclin, étudier l'évitement via la recherche d'autres sites d'implantation en complétant l'étude de variantes par la recherche de scénarios alternatifs éventuellement sur des sites plus propices

### Flore

- préciser le devenir des terres de déblais
- prévoir des mesures pour préserver les espèces protégées ou patrimoniales et éviter la dispersion des espèces exotiques envahissantes

# Des attentes de la MRAe

---

---

- Scénarios
  - souvent des variantes d'implantation mais pas de véritable scénario alternatif quand des impacts non négligeables sont démontrés dans l'étude d'impact

Des questions sur nos avis ?



Mission régionale d'autorité environnementale

**Hauts-de-France**

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>